

Acte nº 26 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0 **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL** D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2022

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg, Vu les statuts de l'INSA Strasbourg, Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ:

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 2022.

Pièce jointe: procès-verbal

Acte transmis aux autorités de tutelle le2.4..M.A.l..2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :



Acte nº 27 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 8

Nombre de votants : 25

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

<u>Objet</u>: Campagne de repyramidage des personnels ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation (ITRF) – choix de la branche d'activité professionnelle (BAP) et de l'emploi type ouverte au repyramidage pour l'accès au corps des assistants ingénieurs

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis du comité technique en sa séance du 17 mai 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La proposition suivante concernant le choix de la branche d'activité professionnelle (BAP) et de l'emploi type offerts à l'examen professionnel pour l'accès au corps des assistants ingénieurs (ASI) :
 - Branche d'activité professionnelle (BAP) B
 - Emploi type « B3C43 Assistant-e ingénieur-e en science des matériaux / caractérisation ».

Pièce jointe: note de présentation du dispositif

Acte transmis aux autorités de tutelle le .. 2.4. M.A.I.. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :



Acte nº 28 / 2022

Nombre d'administrateurs: 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants: 23

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet: Budget rectificatif nº 1 de l'exercice 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Article 1:

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

188,74 ETPT sous plafond et 71,64 ETPT hors plafond

29 365 062 € d'autorisations d'engagement :

20 179 402 € personnel

4 141 569 € fonctionnement

5 044 090 € investissement

34 487 947 de crédits de paiement :

20 179 402 € personnel

4 249 573 € fonctionnement

10 058 972 € investissement

30 345 039 € de prévision de recettes

4 142 908 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

6 920 322 € de variation de trésorerie (prélèvement)

862 444 € de résultat patrimonial déficitaire

170 556 € de capacité d'autofinancement

1 487 564 € de prélèvement sur le fonds de roulement



Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 2.4 . M.A.I.. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT



Acte nº 29 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés: 7

Nombre de votants: 22

Pour: 13 Contre: 2 Abstention: 7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet : Planification de la fin de la compensation entre unités d'enseignement (UE) en STH1

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg, Vu les statuts de l'INSA Strasbourg, Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg, Vu l'avis rendu par le conseil des études en sa séance du 31 mars 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE:

Les principes suivants concernant la planification de la fin de la compensation entre unités d'enseignement (UE) en STH1 :

À partir de la rentrée de septembre 2023, la non-compensation entre UE en STH1 entrera en vigueur, selon les modalités suivantes :

- Le département Savoirs en commun (SeC) proposera pour le conseil des études de janvier 2023, au plus tard, les modalités d'aménagement de la grille de formation STH1.
- Les règles relatives à la validation des UE et à l'admission en année supérieure applicables en STH1 seront identiques à celles appliquées pour l'ensemble du cursus ingénieur (I2 à I5).
- Le positionnement dans le calendrier universitaire de la session de rattrapage reste à définir.
- L'affectation en deuxième année sera basée sur le classement STH1 avant rattrapage (principe général en vigueur à l'INSA Strasbourg dès qu'un classement est utilisé).

Étant entendu qu'un système de rattrapage sera mis en place pour les matières non réussies.

Acte transmis aux autorités de tutelle le .. 2.4.. MAI.. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le : 3 0 M



Acte nº 30 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 22

Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet : Tarifs applicables à l'INSA Strasbourg au titre de l'année universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg, Vu les statuts de l'INSA Strasbourg, Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

Les tarifs applicables à l'INSA Strasbourg au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Pièce jointe: liste des tarifs applicables à l'INSA Strasbourg au titre de l'année universitaire 2022-2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 2.4 . M.A.I.. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Bruno FYOT



Acte nº 31 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 22

Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

<u>Objet</u> : Création du comité social d'administration de l'INSA Strasbourg et parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.951-1-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis du comité technique de l'INSA Strasbourg en date du 7 avril 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE À L'UNANIMITÉ:

Article 1er

Il est institué, auprès du Directeur de l'INSA Strasbourg, un comité social d'administration de proximité dénommé comité social d'administration d'établissement public, en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public, précisées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2

Le comité social d'administration d'établissement public mentionné à l'article 1^{er} de la présente délibération présidé par le directeur de l'établissement comprend également le responsable des ressources humaines.

Le comité social d'administration d'établissement public comprend les représentants du personnel suivants : 7 titulaires et 7 suppléants élus au scrutin de liste, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le Directeur est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration d'établissement public



Article 3

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la création du comité social d'administration d'établissement de l'INSA Strasbourg sont ainsi fixées au 1^{er} janvier 2022 : 318 agents représentés dont 114 femmes soit 35,85 % et dont 204 hommes soit 64,15 %.

Article 4

Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du comité social d'administration de l'INSA Strasbourg, dénommée formation spécialisée du comité, conformément à l'article 9 du décret du 20 novembre 2020 susvisé :

Elle est compétente dans les matières et les conditions fixées par le chapitre II du titre III du même décret, reprécisées dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 5

La formation spécialisée du comité est présidée par le Directeur de l'INSA Strasbourg.

Elle comprend le même nombre de représentants du personnel titulaires siégeant dans le comité social d'administration d'établissement public, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le Directeur est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité.

Article 6

Le comité technique de l'INSA Strasbourg institué par la délibération du 30 juin 2011 portant création du comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail demeurent compétents jusqu'au 1er janvier 2023. Le mandat de leurs membres est maintenu jusqu'à la même échéance.

Article 7

La délibération n° 25/2011 du 30 juin 2011 portant création du comité technique et la décision n° 01/2015 du 15 janvier 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont abrogées à compter du 1er janvier 2023.

Article 8

Sous réserve des articles 6 et 7, les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 2.4. MAI. 2022

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT



Acte nº 32 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants : 22

Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet: Calendrier universitaire 2022-2023

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg, Vu les statuts de l'INSA Strasbourg, Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg, Vu l'avis rendu par le conseil des études en sa séance du 31 mars 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le calendrier universitaire 2022-2023 en pièce jointe, et notamment :
- la définition de l'année universitaire (bornage)
- les dates clés du calendrier universitaire 2022-2023
- les périodes d'inscription administratives 2022-2023
- le calendrier universitaire pour la gestion des personnels enseignants fixant le nombre de semaines d'enseignement à 33.

Pièce jointe: calendrier universitaire 2022-2023

Acte transmis aux autorités de tutelle le ... 2.4 . M.A.I.. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :

3 0 MAI 2022



Acte nº 33 / 2022

Nombre d'administrateurs : 34

Nombre de membres en exercice: 30

Nombre de présents : 15

Nombre de représentés : 7

Nombre de votants: 22

Pour: 22 Contre: 0 Abstention: 0 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 18 MAI 2022

Objet : Droits de réinscription

Vu le code de l'éducation, Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg, Vu les statuts de l'INSA Strasbourg, Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg, Vu l'avis rendu par le conseil des études en sa séance du 31 mars 2022,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ:

Le principe d'exonération des droits de réinscription pour les étudiants bénéficiant d'un aménagement d'études sur deux ans pour raison médicale prononcé par arrêté du Directeur sur avis du service de la vie universitaire, mission handicap.

<u>Pièce jointe</u>: « Droits de réinscription à l'INSA Strasbourg: bases réglementaires et tableau récapitulatif des droits de réinscription »

Saisissez du texte ici

Acte transmis aux autorités de tutelle le .. 2.4. MAI. 2022

Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 18 mai 2022

Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Bruno FYOT

Affichage et mise en ligne le :